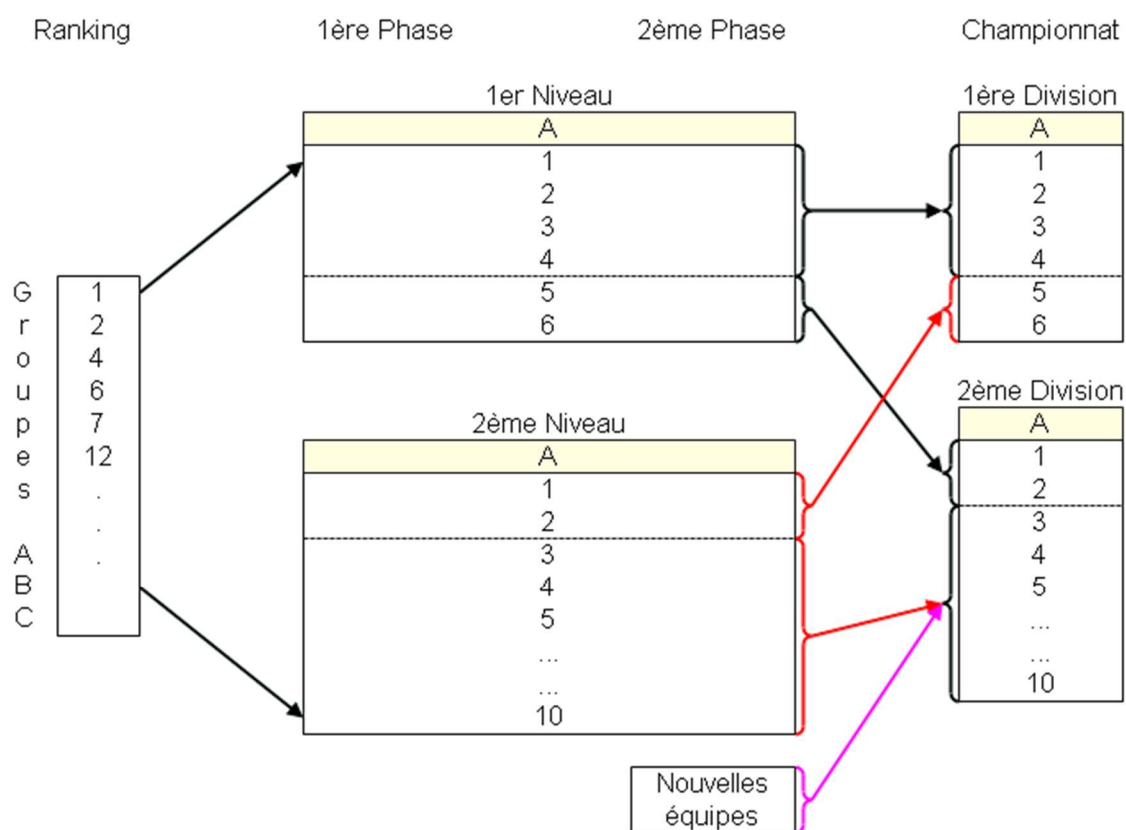
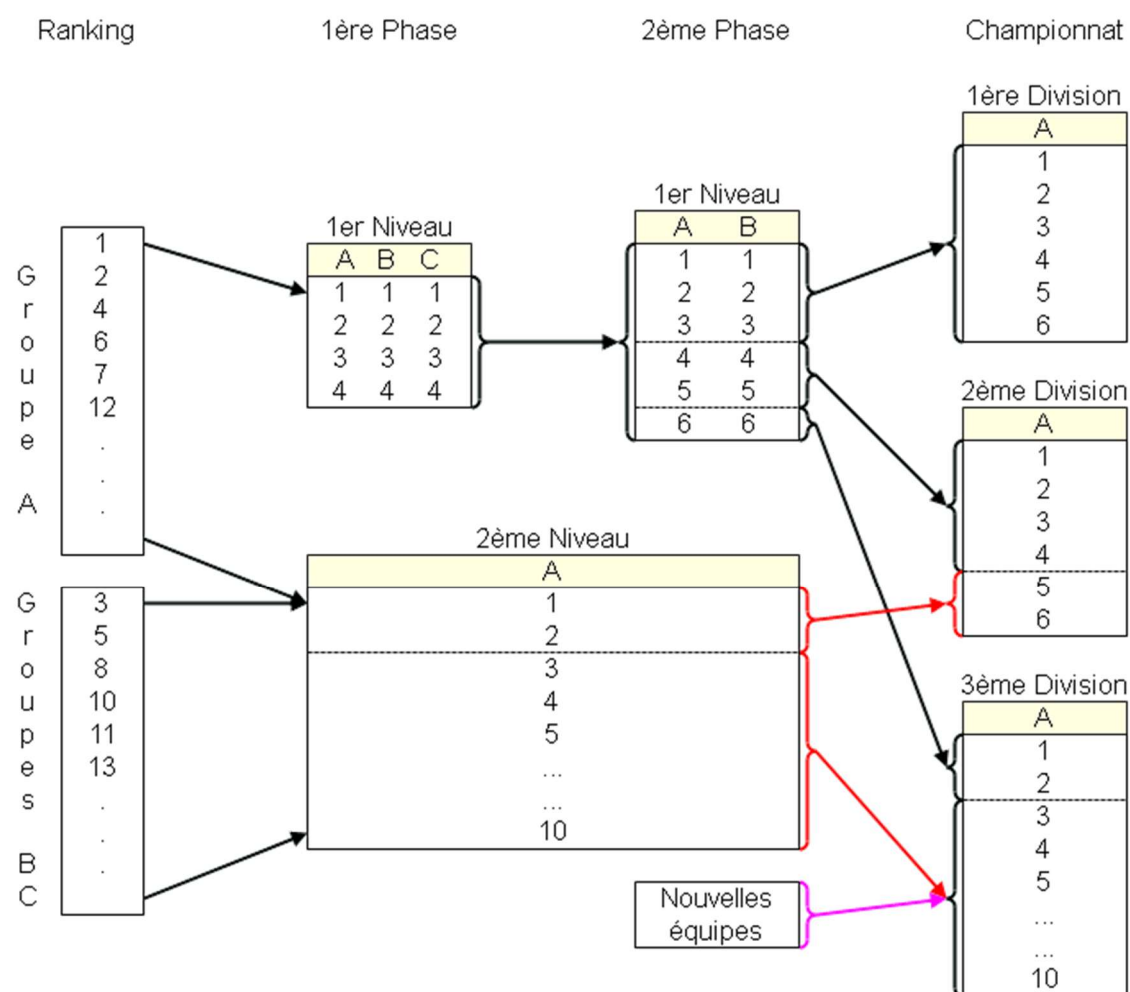


Article 16. Constitution des poules des phases de brassage et de championnat

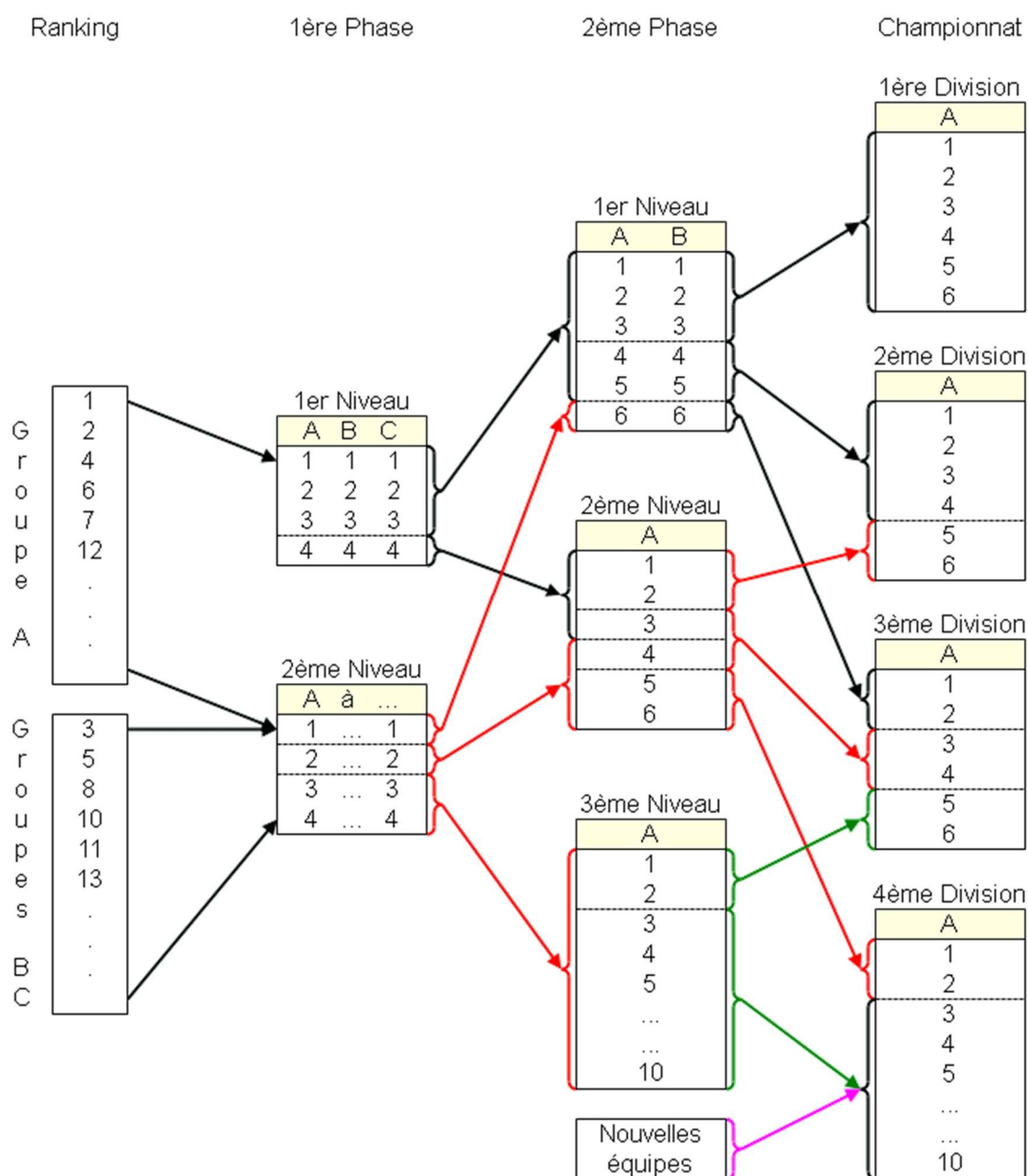
Article 16.1. Cas des U11, de 11 à 16 équipes (pas de qualification région)



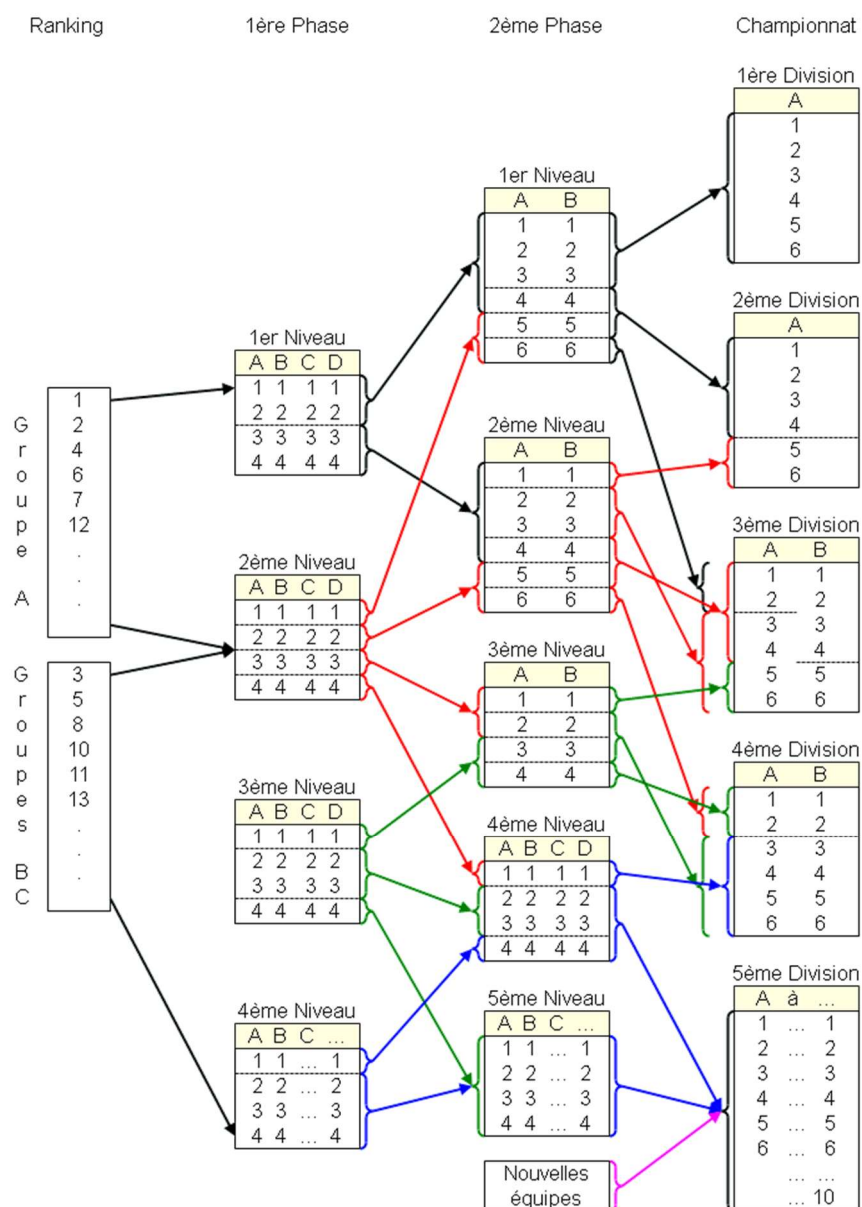
Article 16.2. Cas des U11, de 17 à 22 équipes (pas de qualification région)



Article 16.3. Cas des U11, de 23 à 28 équipes (pas de qualification région)



Article 16.4. Cas des U11 avec 29 équipes ou plus (pas de qualification région)



6.7 CHAMPIONNATS MINI-BASKET U11

Article 17. Principes généraux de l'arbitrage

L'arbitre est directeur de jeu et éducateur. Il adapte son arbitrage au niveau et à l'âge des joueurs.

Il doit appliquer les règles de manière progressive :

- Sortie de balle
- Dribble
- Marcher
- Contact

L'arbitrage est pédagogique : l'explication verbale prime sur le geste. L'arbitre doit porter une tenue uniforme (ex. : chasuble grise). Les Jeunes arbitres sont toujours encadrés par un adulte expérimenté.

Article 18. Rôle de l'entraîneur

L'entraîneur est avant tout un **éducateur**. Il guide ses joueurs depuis la touche, de manière **calme et bienveillante**, avec l'objectif de les faire progresser dans un esprit d'entraide.

Il est **responsable des changements pour chaque période**. S'il est **mineur**, il doit obligatoirement être accompagné d'un **adulte licencié**.

En **division 1**, l'entraîneur doit être titulaire du **Brevet Fédéral** au minimum, ou être inscrit à la formation correspondante.

Article 19. Composition des équipes

Chaque équipe est composée de **10 joueurs maximums**. Les seuils minimaux varient selon le type d'équipe :

- Pour les équipes **masculines ou mixtes** en divisions 1 à 3 : 8 joueurs minimum.
- Pour les équipes féminines : **7 joueuses minimum**.
- À partir de la division 4 (championnats sans classement), une **tolérance à 7 joueurs** est acceptée.

Aucune dérogation n'est possible : toute équipe ne respectant pas ces règles **perdra automatiquement** la rencontre par pénalité.

Les matchs se jouent à **4 contre 4**. Il n'y a pas de **capitaine désigné**.

En championnat **U11 masculins**, les équipes peuvent être mixtes.

En championnat **U11 féminins**, les équipes doivent être exclusivement composées de filles.

Article 20. Remplacements et présence sur le terrain

En U11, les remplacements **sont interdits**, sauf dans deux cas :

- Blessure
- 5 fautes personnelles

Chaque joueur doit participer à **au moins 3 périodes et au maximum 5 périodes**. Si cette règle n'est pas respectée, le match sera perdu par pénalité.

En cas de remplacement pour blessure ou malaise :

- Le joueur sorti est considéré comme ayant joué **une période entière**.
- Le remplaçant n'est **pas** compté comme ayant participé à une période.
- Le joueur blessé peut **revenir** dans une période **différente** de celle où il est sorti.

En cas de blessure et d'impossibilité au joueur ou joueuse de participer à la rencontre, un commentaire devra être déposé dans la réserve de la feuille. Seules les informations définies sur la feuille seront prises en compte. Aucun message ultérieur ne sera pris en compte

Il est fortement recommandé que l'entraîneur annonce les joueurs qui vont entrer avant chaque période afin d'éviter les erreurs sur la feuille de marque.

Commentaire : Au-delà de cette règle, chaque entraîneur veillera à permettre à chaque joueur de disposer de temps de jeu suffisant.

Article 21. Règlement

- Temps : 8 x 4 minutes
- Prolongation : Non
- Pause : 2 mn entre chaque période y compris la mi-temps
- Temps mort : 1 temps mort par mi-temps
- Règles relatives aux lignes sont appliquées sauf :
 - Lancer-franc : le tireur pourra avancer d'un pas sauf en **1^{ère} division masculine**
 - 3 points : pas de tirs comptabilisés
 - Retour en zone : Applicable sauf à partir de la 4^{ème} division
- Le temps :
 - 3 secondes : (tolérance à 5 secondes) un joueur ne doit pas rester plus de 3 secondes dans la zone restrictive adverse quand son équipe contrôle le ballon
 - 5 secondes : un joueur en possession du ballon, étroitement marqué, dispose de 5 secondes pour dribbler, passer ou tirer

- 5 secondes : sur une remise en jeu, le joueur dispose de 5 secondes pour effectuer la remise en jeu
- 8 secondes : non applicable sauf en 1^{ère} et 2^{ème} division
- 24 secondes : non applicable sauf en 1^{ère} et 2^{ème} division

Article 22. Feuilles de match

Les matchs doivent être saisis sur la **feuille électronique officielle** du comité.

Envoyer la feuille à : feuillede marque@basketyvelines.com

6.8 CHAMPIONNATS U9 (MIXTE)

Article 23. Généralité

Le championnat U9 est composé de deux phases. La première phase s'appuie sur une formule dite Plateau. La seconde phase est une formule de championnat pour la découverte de la compétition.

L'objectif est la découverte du monde de la compétition à travers des rencontres.

L'engagement est possible au fil de l'eau sur la phase 1 et avant le début de la phase 2.

Article 24. Principes généraux de l'arbitrage

L'arbitre est directeur de jeu et éducateur. Il adapte son arbitrage au niveau et à l'âge des joueurs.

Il doit appliquer les règles de manière progressive :

- Sortie de balle
- Dribble
- Marcher
- Contact

L'arbitrage est pédagogique : l'explication verbale prime sur le geste. L'arbitre doit porter une tenue uniforme (ex. : chasuble grise). Les Jeunes arbitres sont toujours encadrés par un adulte expérimenté.

Article 25. Rôle de l'entraîneur

L'entraîneur est avant tout un **éducateur**. Il guide ses joueurs depuis la touche, de manière **calme et bienveillante**, avec l'objectif de les faire progresser dans un esprit d'entraide.

Il est **responsable des changements pour chaque période**. S'il est **mineur**, il doit obligatoirement être accompagné d'un **adulte licencié**.

6.8.1 Le plateau (phase 1)

Article 26. Le plateau

Le plateau est composé de 2 phases :

- Le challenge
- Le tournoi

Chaque plateau est conçu pour accueillir 3 clubs. Il est structuré en 2 niveaux distincts pour s'adapter aux différentes compétences des joueurs :

- Niveau Débutant : Pour les joueurs novices ou en phase d'apprentissage.
- Niveau Débrouillé : Pour les joueurs ayant déjà acquis une certaine expérience.

Les plateaux peuvent être organisés en trois catégories :

- Masculin
- Féminin
- Mixte

Dans le cas des plateaux mixtes, chaque équipe doit obligatoirement inclure au moins une joueuse, assurant ainsi une représentation féminine dans toutes les équipes.

Article 27. Définition du niveau du joueur

Définir le niveau d'un joueur U9

	Débutant	Compétences	Débrouillé
	☐	Réceptionner une balle	☐
	☐	Réceptionner une balle puis dribbler, passer ou tirer	☐
	☐	Dribbler main forte, main faible, changer de direction sans perdre la balle	☐
	☐	Maîtriser le tir en course sans opposition	☐
	☐	Marquer le tir en course avec poursuite	☐
	☐	Jouer avec les coéquipiers	☐
			

Le niveau est déterminé par la colonne où 4 cases ou plus sont cochées.
En cas d'égalité, il faut privilégier la catégorie Débutant

Si toutes les cases sont cochées, nous préconisons un surclassement dans la mesure du possible

Article 28. Les équipes

Chaque équipe est composée de 5 joueurs au minimum à 7 joueurs maximum,

Aucune dérogation ne pourra être accordée aux associations sportives qui ne respecteraient pas le nombre de joueurs imposés.

Possibilités d'équipes mixtes masculines ou féminines. Les équipes engagées en championnats U9 féminins sont strictement composées de filles. L'équipe mixte doit être composée d'au moins une fille.

6.9 COUPES DES YVELINES

6.9.1 SENIORS Masculins et Féminins

Article 29. Généralité

Le Comité des Yvelines de Basket-Ball organise, sous le contrôle et suivant les Règlements Généraux de la FFBB, deux compétitions dénommées « Coupe des Yvelines - Handicap » et dotées, l'une, d'une Coupe G. MORIN réservée aux équipes premières masculines (sauf championnat de France), l'autre, d'une Coupe F. PRUD'HOMME réservée aux équipes premières féminines (sauf championnat de France).

Article 30. Engagement

Les épreuves en sont ouvertes à tous les groupements sportifs du Comité Départemental des Yvelines affiliés à la F.F.B.B. (hormis les équipes du Championnat de France), chaque groupement sportif ne pouvant engager qu'une équipe.

Article 31. Participation financière

Le montant des droits d'engagement est de 30€. En cas de forfait d'une équipe engagée, une amende sera perçue selon le barème en vigueur relatif aux manquements.

Article 32. Règles de participation

Qualification des joueurs (ses) – Les règles de participation du championnat dans lequel évolue l'équipe inscrite en coupe s'applique aux rencontres de coupe.

Article 33. Handicap

Chaque épreuve se disputera suivant une formule « Handicap » :

Equipes masculines		Equipes féminines	
Pré-National	+ 0	Pré-National	+ 0
RM2	+ 7	RF2	+ 7
RM3	+15	-	-
Pré-Régional	+22	Pré-Régional	+ 15
DM2	+30	DF2	+ 22
DM3	+38	-	-

Article 34. Définition des rencontres

Les rencontres seront fixées en tenant compte de la sectorisation (dans le même secteur), de leur championnat (dans un championnat de niveau différent) et d'un tirage au sort.

Si sur une rencontre, les équipes ont plus de deux divisions d'écart, l'équipe la plus faible recevra dans les autres cas la première équipe nommée recevra.